

N° 4/4.08
PREAVIS N° 4/2.08

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 240'000.00 POUR LA CASERNE DES POMPIERS, SOIT POUR LE REMPLACEMENT DES FENETRES SUR LES FAÇADES EST, OUEST ET SUD, LA REFECTION COMPLETE DE LA TOITURE ET LE REMPLACEMENT DE LA PRODUCTION DE CHALEUR

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes et MM. Laurent BEAUVERD, Roger CHRISTINAT, Anne-Françoise COSANDEY, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Joan MERINO, Sylvain MICHOU, sous la présidence de Sylvie POUZAZ.

Elle s'est réunie le lundi 18 février 2008 à la caserne des pompiers à l'av. de Marcelin 2 à Morges. Elle remercie M. Michel GRIVEL, municipal, MM. Gilbert COMPONDU, Marc-André GREMION, responsables des bâtiments, M. Philippe REGAMEY, responsable des Espaces publics, ainsi que le capitaine Jean CUEREL, responsable de la caserne, pour leur disponibilité, leur ouverture et leurs explications claires et exhaustives.

1 PREAMBULE

M. Michel Grivel a rappelé l'importance d'entretenir un bâtiment communal, surtout que rien n'a été entrepris depuis la construction dudit immeuble datant de 1969. La caserne des pompiers est actuellement occupée par le Service Incendie et de Secours de la Communauté Urbaine Morgienne (SISCUM) et l'administration de l'Office régional de la Protection civile (ORPCI). Pour l'année 2008, les loyers annuels nets se détaillent de la manière suivante : SISCUM = CHF 55'644.00, ORPCI = CHF 16'176.00. Il est rappelé que les loyers 2009 et 2010 ont été adaptés à la hausse (selon communication de la Municipalité, voir PV de la séance du 06.06.2007) et qu'il est normal pour une commune, propriétaire d'un bien immobilier, de fournir à ses locataires des locaux entretenus en contre-partie d'un revenu locatif qui n'est pas négligeable.

Le texte du préavis étant très complet, la discussion des membres de la commission a été très brève. Elle a cependant relevé les points suivants :

- Le remplacement des fenêtres (actuellement en bois, simples doubles vitrages) sur les façades est, ouest et sud est absolument nécessaire. Ces fenêtres, qui sont fortement exposées aux intempéries vu que le bâtiment n'a pas d'avant-toit, laissent l'eau s'infiltrer dans les locaux. La solution de nouvelles fenêtres avec cadre PVC et verres isolants est idéale pour une bonne isolation thermique et phonique.
- La réfection complète de la toiture par une nouvelle étanchéité végétalisée permet une meilleure absorption des chocs thermiques (ce qui permet de prolonger sa durée de vie de 10 ans) par rapport à une couverture en gravier. Cette variante présente également l'avantage d'un drainage naturel des eaux de pluies et moins d'entretien courant. La question a été formulée pour une pose éventuelle de panneaux solaires sur la caserne afin de l'alimenter en eau chaude. Cette solution n'est pas idéalement appropriée pour les locaux de ce bâtiment vu que très peu d'eau chaude est utilisée et qu'elle est encore très onéreuse.

- Le remplacement de production de chaleur par une installation à gaz présente de nombreux avantages : moins polluante (15% de diminution de consommation d'énergie, faible taux d'émissions d'oxyde d'azote, gain de place par l'évacuation de la citerne à mazout de 21'000 litres, ce local sera mis à disposition des locataires à bien-plaire, en précisant que l'emplacement est petit, borgne et que le sol est équipé d'une trappe pour la réparation des véhicules), le bâtiment deviendra un nouveau client de la Commune de Morges par sa consommation de gaz naturel. Il est rappelé que cet immeuble est occupé en grande partie par le garage des véhicules et que ce dernier est tempéré à env. 17-18 degrés par une soufflerie chauffante.
- Le déplacement de la caserne des pompiers a également fait l'objet d'une discussion. Apparemment cette solution ne risque pas de voir le jour avant une vingtaine d'années, vu tous les projets en cours au Canton et à la Confédération. Dès lors les investissements de ce préavis seront déjà entièrement amortis d'ici là.

2 CONCLUSION

Tous les commissaires ont compris la nécessité impérative et urgente de la rénovation partielle de la caserne des pompiers par le remplacement des fenêtres des façades est, ouest et sud, la réfection complète de la toiture et le remplacement de la production de chaleur.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.00 pour la caserne des pompiers, pour le remplacement des fenêtres sur les façades est, ouest et sud, la réfection complète de la toiture et le remplacement de la production de chaleur;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en dix ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Sylvie Pousaz

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 avril 2008.